

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE EN ALGERIE

NW le règlement n°2003/2832 de la commission du 12 décembre 2003 relatif à l'application des articles 104 et 106 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de caractère

Voici le régime cadre exempté relatif aux aides en faveur des PME et SAIIITZ, adopté par la loi sur le régime général d'exemption par catégorie n°984/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2015/1084 du 10 juin 2015, publié au JOUE du 26 juin 2015, 2015/992 du 7 juillet 2015, publié au JOUE du 7 juillet 2015, 2015/1237 du 13 juillet 2015, publié au JOUE du 7 septembre 2015 et 2015/1565 du 23 juin 2015, publié au JOUE du 23 juin 2015.

Sur le régime cadre compté relatif aux aides à finalité régionale et SA-EIS668, adossé sur le base du règlement général d'exemption par catégorie n°65/1034 de la Commission européenne, publié au JOUE du 16 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/472 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1232 du 22 juillet 2021, publié au JOUE du 29 juillet 2021, et 2021/1515 du 27 juin 2021 publié au JOUE du 29 juin 2021.

Voici les règlements autres exemples n° SA.2016/23, relatif aux aides à l'énergie régionale pour la période 2022-2027, adopté sur la base du règlement général; d'exemption par catégorie n°150/2022 du 17 juin 2022 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2022, tel que modifié par les règlements SA.2017/1284 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017/2023/2022 du 7 juillet 2022 publié au JOUE du 7 juillet 2022 et 2022/1237 du 13 juillet 2022 publié au JOUE du 19 juillet 2022.

VO à régime nettes-éventuelle relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation n° 5411/15 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 650/2013 de la Commission européenne publié au JOUE du 26 juin 2015, modifié par les règlements 2017/1920 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 30 juin 2017, 2018/1917 du 7 juillet 2018 publié au JOUE du 7 juillet 2018, 2019/1137 du 25 juillet 2019 publié au JOUE du 29 juillet 2019, et 2020/1044 du 24 juin 2020 publié au JOUE du 24 juin 2020.

VO le régime d'indes commercial N°A.12227, relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2016, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie N°101/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2015/12584 du 14 juin 2015, publié au JOUE du 30 juin 2015, 2015/1772 du 2 juillet 2015, publié au JOUE du 7 juillet 2015, 2016/1217 du 23 juillet 2016, publié au JOUE du 29 juillet 2016 et 2016/1705 du 25 juin 2016, publié au JOUE du 30 juin 2016.

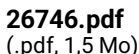
Voilà le Schéma National de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation de l'Agriculture adapté par délibération 2022/PSO de la séance plénière du conseil régional du 20 juin 2022.

WU la conversion entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Urbaine Limoges Métropole, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'attractivité.

WU la candidature 5.4 du 27 juin 2006 relative au lancement de l'appel à projet « Filères d'innovation ».

Décision de versement d'une dotation - AAP FILIERES D'EXCELLENCE - IOTAMETRIX

1 DOCUMENT - Publié le 6 Juin 2025



 **TÉLÉCHARGER**